

## ORDONNANCE COLLECTIVE

<b>ORDONNANCE :</b> Application d'un antibiotique topique pour le traitement des altérations de la peau		<b>NUMÉRO :</b> 6.11
		<b>DATE :</b> Septembre 2007
		<b>RÉVISÉE :</b>
<b>PROFESSIONNELS VISÉS</b>	Infirmières	<b>Référence à un protocole</b>
<b>TYPE D'ORDONNANCE</b>	Ordonnance visant à <b>initier</b> des mesures thérapeutiques et la thérapie médicamenteuse.	Oui
		Protocole infirmier de soins de plaies

### PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières

### CLIENTÈLES VISÉES

- Les usagers présentant des altérations de la peau

**SAUF :** plaies chirurgicales récentes (< 1 mois)

### UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- CSSSNL

### ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Déterminer le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments et prodiguer les soins et traitements qui s'y rattachent.

## 1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Antibiotique topique pour le traitement ou la prévention des infections cutanées mineures.

## 2. CONDITION D'INITIATION

- Présence de signes locaux d'infection ou risque d'infection suite à une blessure cutanée mineure.
- L'antibiotique topique choisi fait partie de la liste en vigueur dans l'établissement. (ANNEXE 1)

## 3. ORDONNANCE

- Appliquer l'antibiotique topique, sur la région atteinte, selon la recommandation du fabricant.

## 4. CONDITIONS D'APPLICATION

### 4.1. Indications

- Blessures cutanées mineures : lacérations, excoriations, égratignures, brûlures au 1<sup>er</sup> degré avec présence de signes inflammatoires.

### 4.2. Contre-indications

- Hypersensibilité ou allergie à l'antibiotique en cause.

## 5. MÉTHODES

### 5.1. Précautions et directives

- Nettoyer la région affectée avant l'application.
- Éviter tout contact avec les yeux.

### 5.2. Procédures

- Méthodes de soins de l'AQESSS :  
«Application d'un médicament sur la peau»

### **5.3. Éléments de surveillance**

- Évolution de la blessure

### **5.4. Complications**

- Hypersensibilité
- Risque de développement de résistance bactérienne

### **5.5. Limites d'application**

- Durée maximale du traitement : 7 à 10 jours  
ou selon la recommandation du fabricant

**MÉDICAMENTS TOPIQUES EN VENTE LIBRE UTILISÉS DANS LE TRAITEMENT  
DES ALTÉRATIONS DE LA PEAU EN VIGUEUR AU CSSSNL**

BACIGUENT (Bacitracine)

POLYSPORIN (Polymyxine B)

CRÈME HYDROCORTISONE 0.5%

✘ Cette liste pourra être modifiée selon les changements de pratique clinique et les besoins du CSSSNL.

## ORDONNANCE COLLECTIVE

<b>ORDONNANCE :</b> Application d'un antibiotique topique pour le traitement altérations de la peau	<b>NUMÉRO :</b> <u>4.11 6.11</u>
	<b>DATE :</b> Septembre 2007
	<b>RÉVISÉE :</b>

Chef du département de médecine générale : Maupin  
Date : 14-12-07 Dr Hélène Laporte

Chef du département de médecine spécialisée : J-F Bouchard  
Date : 02-02-08 Dr Jean-François Bouchard

Chef du département de chirurgie : Ueants  
Date : 08/02/14 Dr Elise Martel

Chef du département de pédiatrie : [Signature]  
Date : 2008-05-14 Dr Youssuf Khabazeh

Chef du département de pharmacie : [Signature]  
Date : 2008-05-29 Claude Gavel

Directeur des soins infirmiers : [Signature]  
Date : 2008-05-30 Donald Haineault

Adoptée par le CMDP : [Signature]  
Date : 2008-06-18 Jean-Jacques Klopfenstein, M.D., président